



Rue de l'Hôtel de Ville, 1
5530 Yvoir
Tél: 082/ 61 03 10

**PCDR – Rapport de la réunion plénière de la CLDR
du 5 décembre 2017**

Présents : 10 membres de la CLDR/32 (dont 9 membres votants)	Absents/excusés : 22 membres
---	------------------------------

		Présents	excusés	absents			Présents	excusés	absents
Prénoms	Noms				Prénoms	Noms			
Bertrand	CUSTINNE	X			Thierry	LANNOY		X	

Effectifs				Suppléants					
Prénoms	Noms			Prénoms	Noms				
Marcel	COLET			X	Etienne	DEFRESNE			X
Julien	ROSIÈRE		X		Jean	QUEVRIN			X
Laurent	GERMAIN		X		Marie-Bernard	CRUCIFIX-GRANDJEAN			X
Catherine	VANDE WALLE-FOSSION		X		Patrick	EVRARD	X		

Effectifs				Suppléants					
Prénoms	Noms			Prénoms	Noms				
Marc	DE WIL	X			Jean-François	PINGET			X
					Christine	BOMBARDA			X
Eric	DARAS		X						
					Chantal	RESIMONT			X
Sébastien	BODART			X	Benoît	LENOBLE		X	
Jean-Marie	FLAMEY			X	Philippe	DEPPE			X
Marie-France	LIBOIS	X			Daniel	ELIAS	X		
Marcelle	LEJEUNE	X							
Axel	BLANCKAERT			X	Cédric	COMPÈRE	X		
Chantal	LAVERDISSE	X			Thierry	LESSIRE			X
Laurence	DAFFE			Démissionnaire					
					Francine	MARLAIR	X		
Daniel	BOUSSIFET			X					
Anne	VANDENABEELE		X		Bruno	SCHIMP			X
Patricia	CARLY	X			Edith	GODEFROID			X

1. Etat d'avancement des dossiers - information.

a) Liaison CHU-Mont

La réception provisoire a eu lieu avec un décompte de 467.085 € (22.599 € pour l'achat de terrains, 409.809 € pour les travaux et 34.677 € pour l'étude).

Les membres se félicitent de la forte utilisation de cette liaison douce.

Ils s'interrogent sur la pertinence de la priorité accordée à l'entrée du village aux véhicules entrants. Cette priorité a été décidée par les services de la DGO2. Si elle s'avérait être dangereuse, il faudrait peut-être la reconsidérer.

b) Rue de la Brasserie et Grand'Place à Purnode

Les travaux avancent bien et devraient être terminés pour le mois de mai (sauf gros imprévu).

La première phase des travaux entre la Brasserie et la route du Prétery est ± terminée. On est actuellement dans la pose des pavés et l'aménagement de la place devant l'église.

Il y a eu un gros imprévu (présence d'un pertuis plus haut qu'estimé) qui a nécessité un avenant au marché mais le chantier avance désormais normalement.

Afin de permettre une certaine flexibilité pour l'emplacement des forains, il a été décidé, en accord avec la DGO3, de planter des arbres palissés en lieu et place des 3 arbres plantés initialement prévus devant la salle paroissiale.

c) Portes de villages

Le dossier d'avant-projet a été présenté à la CLDR, la CCATM et en réunion plénière d'avant-projet début octobre.

La DGO3 recommande de ne pas trop modifier le nombre de portes imaginé dans la fiche-projet pour ne pas revenir sur les objectifs fixés dans celle-ci. Il vaut donc mieux, selon la DGO3, alléger les dispositifs de certaines portes plutôt que d'en supprimer certaines. Certains membres ne sont pas d'accord avec cette logique et préféreraient aménager convenablement et complètement les portes les plus prioritaires plutôt que les faire toutes à moitié.

On peut très bien justifier la suppression de certaines portes par des éléments nouveaux apparus lors de l'étude de terrain réalisée par le bureau d'études ou le comptage de trafic.

Pour la porte d'Evrehailles, le test réalisé peut également justifier qu'elle n'est plus pertinente.

Suite aux remarques de la population, de la CLDR et du Comité d'accompagnement ainsi qu'à une discussion au sein du Collège, les adaptations suivantes peuvent être considérées comme acquises :

- Porte n° 1 (Bauche) : maintien de la porte comme prévue par l'auteur de projet ;
- Porte n° 2 (Dorinne, rue d'En-Haut) maintien de la zone 1 mais pas de la zone 2
- Porte n° 4 (Durnal, rue de Mianoye) : maintien des 2 zones mais remplacement des bandes sonores par un coussin en caoutchouc (car rue en béton) à placer dans le rétrécissement
- Porte n° 5 (Durnal, rue Baty-de-Crock) maintien de la zone 1 et suppression de la zone 2.
- Porte n° 6 (Durnal, rue de Spontin) : suppression des bandes sonores de la zone 1 et maintien du reste
- Porte n° 8 (Purnode, route de Dorinne) : maintien de la porte comme prévue par l'auteur de projet.
- Porte n° 9 (Spontin, rue Ry-d'Août) : maintien de la zone 1 et de la zone 2 mais suppression de la zone 3 (maintien des bacs à fleurs et du dévoiement actuels).

L'avis de Mme Lemmense, Conseillère Mobilité du SPW, sur ces adaptations et sur les 3 autres portes (la 3 (Dorinne, carrefour rue de l'Etat- N937), la 7 (Evrehailles, rue du Château) et la 10 (Spontin, rue des Rivières) a été sollicité et est parvenu au Collège ce mardi midi.

Le collège devra, en séance du 12 décembre, trancher et déterminer ce que l'on garde ou non par rapport aux propositions du bureau d'étude BECI.

Le Collège espère valider officiellement et envoyer le dossier pour accord à la DGO3 et au Ministre avant les fêtes.

Il ne sera de toute façon pas possible de réaliser les 2 portes les plus coûteuses, à savoir celle de la rue de l'Etat (55.000 €) et de la rue du Château (110.000 €).

En effet, l'aménagement des 8 autres portes représente un budget de 290.000 €, ce qui laisse une réserve de 90 à 112.000 € pour un aménagement supplémentaire.

On supprimerait donc une de ces 2 portes tout en gardant l'efficacité et la pertinence des autres.

La priorité dans l'aménagement du carrefour de Dorinne est de redélimiter clairement les bandes de circulation pour éviter que les différentes trajectoires ne se recoupent.

Une signalisation adéquate serait peut-être suffisante (bandes réfléchissantes, ilots,...) pour régler ce problème.

Le rond-point d'Evrehailles sécurise le carrefour mais ne règle pas le problème de vitesse.

La mise en sens unique de la route de Blocqmont règle déjà une partie du problème de sécurité.

Il est nécessaire toutefois de marquer davantage l'entrée du village.

Le nouveau panneau prévenant de ne pas écouter son GPS (GPS barré) pourrait compléter le dispositif, de façon à ce que les camions ne traversent plus le village pour se rendre aux carrières.

Il est également proposé de changer les priorités en plaçant un panneau STOP à l'entrée de la rue du Château et un autre à la sortie de la route de Blocqmont. On rendrait ainsi la priorité aux usagers venant de la Chaussée et se dirigeant vers le boulevard.

d) ViciGAL

Une réunion de travail a eu lieu le 29 novembre 2017. Cette réunion technique portait essentiellement sur le choix du revêtement pour les nouveaux cheminements (uniformité pour l'ensemble des communes).

L'itinéraire longeant le chemin de fer pourrait être réalisé en complément du marquage au sol en voirie, pour un montant de 150.000 € HTVA, suivant l'estimation réalisée par l'INASEP.

Il semble que cette estimation ne tienne pas compte de la rampe nécessaire pour rejoindre ce deuxième tracé → à vérifier.

Outre la dimension « mobilité » et « sécurité » de cet itinéraire bis, il faut prendre en compte sa dimension patrimoniale (conservation du viaduc) et interpeller le Ministre compétent pour obtenir des subsides supplémentaires.

S'il n'est pas possible d'obtenir des moyens complémentaires, il faut alors exiger plus que du marquage au sol pour la sécurité des piétons de la rue du Redeau.

Au vu de l'investissement concédé pour les autres communes, on peut espérer un peu plus de moyens pour Yvoir. Il faut trouver une solution qui apporte un plus aux habitants.

e) Maison rurale de Mont

L'étude a été confiée début novembre au bureau Alain Richard de Liège qui s'est immédiatement mis au travail.

Une réunion avec les associations de Mont et potentiels utilisateurs de la salle a eu lieu le 30 novembre 2017. L'objectif était de cerner dans les moindres détails les besoins et attentes.

Parmi les utilisateurs potentiels de la salle figure la Clinique de Mont. Celle-ci projette en effet de construire un nouveau complexe comprenant une résidence-service, une maison de repos, un restaurant, un magasin de première nécessité à l'entrée de son site. La création d'une salle polyvalente dans le cadre de ce projet était également envisagée.

Ayant appris qu'un projet communal était en début de concrétisation, la Clinique a rejoint la réflexion afin de développer des complémentarités et des synergies entre les deux projets.

Afin de ne pas créer 2 infrastructures similaires à 1,5 km de distance, il est apparu plus judicieux que chaque partie se spécialise : la Clinique dans la rénovation de ces auditoriums axés sur la formation et l'éducation, la Commune dans une salle polyvalente à usage culturel, associatif et festif. La salle communale sera a priori occupée en soirée et le week-end, la Clinique compléterait cette occupation avec ses activités en journée.

Même s'il reconnaît que cette info est arrivée trop tard pour faire marche arrière, P. Evrard regrette cette opportunité loupée de profiter d'une salle financée par la Clinique qui aurait permis de faire l'économie d'une salle communale.

Certains rétorquent que la localisation de la Clinique n'est pas idéale pour les fêtes villageoises.

Selon P. Evrard on aurait pu faire des aménagements à l'école pour les activités villageoises et réserver la salle de la Clinique pour les plus grandes manifestations.

Un premier avant-projet sera présenté aux habitants le 15 janvier 2018 à 20 h et l'avant-projet officiel sera présenté à la CLDR le 20 février 2018.

A l'heure actuelle, il n'a pas encore été décidé si le tennis de table migrerait ou non vers la nouvelle salle. Si c'est le cas, la possibilité d'aménager des douches existe.

f) Maison des associations de Godinne

Les associations godinoises semblent s'être accordées pour rejoindre la proposition du Collège de rénover le bâtiment du Kayak (Espace 27). Cette rénovation comprendrait également des aménagements au niveau de l'Espace 27 voisin et de la communication entre les 2 bâtiments.

P. Evrard fait remarquer que ce projet ne règle pas la situation catastrophique du Presbytère et du local Patro adjacent.

B. Custinne rétorque que la rénovation du Presbytère était une alternative possible mais vu le coût important que cela représente et le fait que le local du Patro appartienne à une asbl privée, elle a été abandonnée au profit du local Kayak.

P. Evrard rappelle qu'un espace dans les combles du corps de logis de la Vieille Ferme (au-dessus de la bibliothèque) pourrait être utilisé.

B. Custinne souligne qu'il est de toute façon impossible de regrouper l'ensemble des associations dans le même bâtiment.

Il indique également que la Commune a le projet de créer une nouvelle infrastructure sportive sur le site du football et du tennis dans laquelle des salles de réunion seront prévues.

Rappelons que l'objectif de la fiche est de trouver une solution pérenne pour les associations.

Si le projet du local Kayak ne permet pas de rassembler toutes les associations au même endroit, il faudra justifier que d'autres solutions existent. Il faut réfléchir la question des locaux pour les associations 'globalement' en compilant et analysant à la fois tous les besoins mais aussi toutes les solutions possibles (Kayak, presbytère, locaux paroissiaux, plaine des sports, etc.) et voir ensemble quelles sont les meilleures combinaisons.

Pour peaufiner les besoins et la fiche-projet, une réunion rassemblant Commune et Associations aura lieu le mercredi 17 janvier 2018. En cas de consensus, la fiche-projet remaniée sera présentée à une CLDR du début d'année.

g) Bords de Meuse

Concernant les zones de Godinne et de Houx, l'étude officielle pilotée par le BEP débutera début 2018. La convention de partenariat sera soumise à l'approbation du Conseil communal du 18 décembre prochain.

Concernant les autres tronçons, la réflexion se poursuit auprès des administrations compétentes.

h) PCM – PICM

Le bureau d'étude a été désigné et le Ministre a validé les subsides il y a quelques semaines. C'est le même bureau qui a obtenu les deux marchés, ce qui assure une cohérence pour les deux études.

En ce qui concerne le contournement de Spontin, il faut saisir toutes les opportunités et leviers possibles en imposant des charges pour participer à l'étude d'un plan routier dans le cadre des permis délivrés pour les gros projets de Spontin (ex : éoliennes de Salazines, décharge,...).

Il faut savoir que La Carrière de Leffe est également prête à payer pour trouver une alternative à la traversée de Spontin.

Il faudrait vérifier auprès de la Ville de Dinant si dans le permis octroyé à la Carrière de Leffe, des compensations sont prévues en termes de trafic routier.

Il faudra peut-être également profiter des aménagements qui seront réalisés dans les campagnes pour la déviation des camions lors des travaux de voirie de Dorinne projetés en 2019.

2. Approbation du PV de la réunion du 2 octobre 2017

Le quorum n'étant pas atteint, ce point est reporté à la prochaine séance.

3. Planning des projets pour les années 2018, 2019 & 2020

Planning repris dans le rapport 2016 :

- 2016-2017 :
 - 6^{ème} convention : Maison rurale de Mont (fiche 1.7)
 - 7^{ème} convention : Portail de la vie associative (fiche T.3)
 - 8^{ème} convention : Maison des associations de Godinne (fiche 2.1)
- 2018 :
 - 9^{ème} convention : bords de Meuse – ensemble du parcours (fiche 1.5)
- 2019 :
 - 10^{ème} convention : revitalisation du cœur de village de Bauche (fiche 1.8)

Etant donné que le portail de la vie associative sera financé dans la cadre de la refonte du site internet communal et sort donc du PCDR, voici le **planning proposé pour le rapport 2017** :

- **2018 :**
 - **7^{ème} convention : Maison des associations de Godinne (fiche 2.1)**
 - **8^{ème} convention : bords de Meuse, autres tronçons que Godinne et Houx qui sont financés via un autre canal (voir supra) (fiche 1.5 – partiel)**
- **2019 :**
 - **9^{ème} convention : revitalisation du cœur de village de Bauche (fiche 1.8).**
Il faudra tenir compte du fait qu'il n'y a plus de restaurant, du sort qui sera réservé à la zone de loisirs (ancien camping) et du statut de terminus de la gare.

Le Parlement wallon venant de voter la zone d'Habitat Vert pour les zones HP, M. Lejeune propose de remettre le projet relatif au Parc Résidentiel La Gayolle sur la table. Les autres membres se rallient à cette proposition.

- **2020**
 - **10^{ème} convention : Parc résidentiel La Gayolle (fiche 1.12).**

4. Divers

Démission de Laurence Daffe (Purnode) qui a récemment repris des études universitaires qui ne lui permettent plus d'assurer son mandat au sein de la CLDR pour le moment.

Prochaines réunions de la CLDR (sous réserve de l'évolution positive ou non des dossiers) :

- Mardi 30 janvier à 20h avec notamment les discussions sur la maison des associations de Godinne et le rapport d'activités 2017
- Mardi 20 février à 20h (en fonction de l'évolution des dossiers et de la séance du conseil communal) avec notamment la présentation de l'avant-projet de salle de Mont et, à confirmer, le projet VICIGAL.